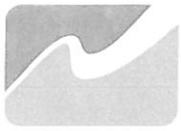


**LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE L'OUEST DE L' ÎLE / BIG
BROTHERS BIG SISTERS OF WEST ISLAND**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2021



MLSG
sencrl/LLP

SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS
LLP OF CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

7575, autoroute Transcanadienne
Bureau 300
Montréal (Québec) H4T 1V6
Tél. 514 331-3229 Téléc. 514 331-2061

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de

LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE L'OUEST DE L' ÎLE /

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Organisme **LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE L'OUEST DE L' ÎLE / BIG BROTHERS BIG SISTERS OF WEST ISLAND** (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux Organismes de bienfaisance, l'Organisme tire ses produits de dons et d'activités de collecte de fonds, dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de l'Organisme, et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits, insuffisance des produits sur les charges, de l'actif et de l'actif net.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

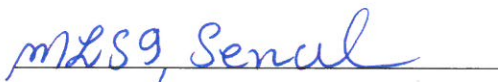
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

MLSG, SENCRL

A handwritten signature in blue ink that reads "MLSG, Sencrl". The signature is written in a cursive style and is positioned above a horizontal line.

Montréal
Le 17 juin 2021

LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE L'OUEST DE L' ÎLE /
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2021

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
État de la situation financière	1
État de l'évolution des actifs nets	2
État des résultats	3
État des flux de trésorerie	4
Notes complémentaires	5 - 12
Renseignements complémentaires	13

LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE L'OUEST DE L' ÎLE /

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2021

Page 1

	2021	2020
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	338 130 \$	376 627 \$
Placements temporaires (note 4)	211 057	160 836
Comptes à recevoir (note 5)	41 539	9 076
Dépôts et frais payés d'avance	14 531	13 164
	605 257	559 703
Immobilisations (note 6)	2 785	4 238
	608 042 \$	563 941 \$
Passif		
Passif à court terme		
Comptes à payer et frais courus (note 7)	29 829 \$	23 762 \$
Revenus reportés (note 8)	6 250	-
Dépôts remboursables pour des collectes de fonds	-	3 000
	36 079	26 762
Dettes à long terme (note 9)	30 000	-
	66 079	26 762
Actifs nets		
Affecté à l'externe - Fonds St-Jules	10 123	9 823
Affecté à l'interne - Fonds Mentorat Scolaire / Programme Spécial	112 641	132 413
Non affecté	419 199	394 943
	541 963	537 179
	608 042 \$	563 941 \$

Pour le conseil d'administration,

Kirby Coussa, administrateur

Richard Priloda, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE L'OUEST DE L'ÎLE /
 ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
 EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

	2021			2020		
	Fonds St-Jules	Fonds Mentorat Scolaire / Programme Spécial	Non affecté	Total	Total	Total
Solde au début	9 823 \$	132 413 \$	394 943 \$	537 179 \$		410 294 \$
Excédent des produits sur les charges	300	(19 772)	24 256	4 784		126 885
Solde à la fin	10 123 \$	112 641 \$	419 199 \$	541 963 \$		537 179 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

	2021	2020
Produits		
Subvention - Centraide	19 126 \$	38 252 \$
Subvention - Gouvernement Fédéral (Note 3)	39 404	-
Subvention - Gouvernement du Québec	67 210	55 000
Subvention - Actions Communautaires de l'Ouest de l'Île	38 000	38 000
Autres (annexe A)	243 705	405 388
	407 445	536 640
Activités et services		
Salaires et sous-traitance	217 382	236 211
Avantages sociaux	27 550	31 977
Dépenses de programmes	16 640	17 091
Collecte de fonds	1 763	79 815
Dépenses de bureau et frais généraux (note 14)	11 421	1 806
Assurances	21 688	17 635
Abonnements et permis	11 496	8 103
Publicité	51 260	7 046
Frais de déplacements	1 169	1 130
Honoraires professionnels	13 571	10 858
Formations et conférences	7 147	-
Intérêts et frais de banque	649	1 027
Amortissement - immobilisations	1 453	1 453
	383 189	414 152
Excédent des produits sur les charges	24 256	122 488
Fonds Mentorat Scolaire / Programme Spécial - Excédent (insuffisance) des produits sur les charges (annexe B)	(19 772)	5 262
Fonds St-Jules - Excédent (insuffisance) des produits sur les charges (annexe C)	300	(865)
	(19 472)	4 397
Excédent des produits sur les charges	4 784 \$	126 885 \$

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

	2021	2020
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	4 784 \$	126 885 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 453	1 453
	6 237	128 338
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 12)	(24 513)	4 503
	(18 276)	132 841
Activité d'investissement		
Diminution (augmentation) des placements temporaires	(50 221)	1 980
Activité de financement		
Emprunts à long terme	30 000	-
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(38 497)	134 821
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	376 627	241 806
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	338 130 \$	376 627 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. STATUT ET NATURE DES OPÉRATIONS

Les Grands Frères et Les Grandes Soeurs de l'Ouest de l'Île / Big Brothers and Big Sisters of West Island a été constitué sans capital-actions en vertu de la Partie III de la Loi sur les Compagnies du Québec. Il a obtenu le statut d'exonéré d'impôt en tant qu'Organisme de bienfaisance enregistré et son numéro d'enregistrement est le #119015881RR0001. La mission de l'Organisme est de jumeler des petits(es) frères/soeurs de familles monoparentales avec des grands(es)frères/soeurs. En 1998, l'Organisme a aussi commencé un programme de mentorat dans les écoles avec les conseils scolaires locaux.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Comptabilité des contributions

Les Grands Frères et Les Grandes Soeurs de L'Ouest de L'Île utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour ses activités:

Les contributions affectées qui sont liées aux opérations générales sont comptabilisées dans les revenus du Fonds d'Opération dans l'année où les dépenses liées sont engagées. Toutes autres contributions affectées sont comptabilisées dans les revenus du fonds affecté approprié.

Généralement, tous les revenus sont comptabilisés sur une base d'exercice; excepté les dons qui sont comptabilisés quand ils sont reçus.

Les frais et les dons reçus ou les dépenses engagées durant l'année courante qui sont reliés à un "Ribfest" ou autres programmes futur sont reportés l'année suivante.

Biens et services donnés

Les états financiers ne reflètent pas la valeur des services apportés par les bénévoles ou les biens donnés pas les fournisseurs.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

L'Organisme passe à la dépense toutes les acquisitions d'immobilisations mineures.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilité par fonds

Le Fonds d'Opération comprend les activités d'opérations courantes de Les Grands Frères et Les Grandes Soeurs de l'Ouest de l'Île. Les salaires sont réalloués du Fonds d'Opération au Fonds Mentorat Scolaire / Programme Spécial sur une base d'heures engagées pour l'exécution des activités du programme. Toutes autres dépenses générales qui sont communes à l'administration de l'organisation et qui ne sont pas attribuées aux autres fonds en raison de la difficulté d'établir une répartition précise sont comptabilisées au Fonds d'Opération.

Fonds St-Jules

Le montant original comptabilisé pour ce fonds a été donné spécifiquement afin de couvrir le coût pour envoyer un enfant au camp. Tous les autres montants reçus, incluant les intérêts sur le dépôt à terme, ont été ajoutés au fonds; tous les coûts engagés pour les frais du camp ont aussi été imputés à ce fonds.

Fonds Mentorat Scolaire / Programme Spécial

Tous les montants reçus pour le programme de Mentorat Scolaire / Programme Spécial ont été comptabilisés dans ce fonds; tous les coûts directs associés à ce programme ont été imputés au fonds.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'Organisme ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'Organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des débiteurs et des effets à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes à payer, frais courus et la dette à long terme.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'Organisme comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale liée à des éléments autres qu'en capital est comptabilisée lorsqu'il existe une assurance raisonnable que l'Organisme s'est conformé et continuera de se conformer à toutes les conditions de l'aide. Le montant de l'aide gouvernementale est comptabilisé comme revenus.

3. EFFETS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'épidémie d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue de se propager au Canada et dans le monde. Les mesures prises par divers gouvernements pour contenir le virus ont affecté l'activité économique. La direction a pris plusieurs mesures pour surveiller et atténuer les effets de Covid-19, telles que des mesures de sécurité et de santé pour leur personnel (telles que la distanciation sociale et le travail à domicile) et garantir la capacité et la disponibilité de leur personnel à fournir en permanence les services de l'organisme.

Dû aux préoccupations liées à la pandémie mondiale, le "Ribfest" de l'organisme qui a normalement lieu au mois d'août et autres activités pour des collectes de fonds ont été annulés. Pour réduire les financières causés par la baisse des revenus, l'organisme a reçu des subventions liées aux programmes gouvernementaux.

Dans le cadre d'un programme de subventions offert aux employeurs admissibles qui ont connu une baisse de revenus en raison de la pandémie de COVID-19, l'organisme a eu droit à la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) pour couvrir une partie du salaire de ses employés. Au 31 mars 2021, l'organisme avait 29 404 \$ d'aide gouvernementale à recevoir liée à la SSUC. De plus, un pardon d'un prêt pour un montant de 10 000 \$ suite au programme CUEC (note 9) a été inclus dans les revenus pour une somme totale de 39 404 \$ sous la catégorie "Subvention - Gouvernement Fédéral".

La direction estime que la situation financière solide de l'organisme en fin d'exercice lui permettra de répondre à ses besoins financiers actuels prévus pendant une période d'au moins, sans s'y limiter, douze mois à compter de la date de clôture, soutenant la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2021	2020
Fonds d'Opération (note 1)	200 000 \$	150 000 \$
Fonds d'Opération - affecté (note 2)	4 040	4 020
Fonds affecté - St-Jules	7 017	6 816
	211 057 \$	160 836 \$

Note 1

Les placements temporaires se composent de certificats de placement garantis avec des intérêts annuels entre 0,1% et 1,4% (2020: entre 0,5% et 2,2%), échéant entre le 28 mai 2021 et le 21 mars 2022.

Note 2

Un certificat de placement garanti de 4 040 \$ a été donné en garantie sur les cartes de crédit de l'Organisme. Le solde dû sur les cartes de crédit, en date du 31 mars 2021 est NUL (2020: NUL).

5. COMPTES À RECEVOIR

	2021	2020
Taxes de vente	3 572 \$	2 885 \$
Levée de fonds	8 563	6 191
Subvention - Gouvernement Fédéral (note 3)	29 404	-
	41 539 \$	9 076 \$

6. IMMOBILISATIONS

	2021		2020	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement de bureau	7 265 \$	4 480 \$	2 785 \$	4 238 \$

7. COMPTES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2021	2020
Comptes à payer et frais courus	16 440 \$	8 716 \$
Salaires et vacances à payer	6 453	9 257
Déductions à la source	6 936	5 789
	29 829 \$	23 762 \$

8. REVENUS REPORTÉS

	2021	2020
Solde au début	- \$	8 500 \$
Montants reçus pour des collectes de fonds	6 250	-
Montants comptabilisés aux revenus durant l'année	-	(8 500)
Solde à la fin	6 250 \$	- \$

9. DETTE À LONG TERME

	2021	2020
Prêt d'un montant original de 40 000 \$ pour le Compte d'Urgence pour les Entreprises Canadiennes (CUEC). Le prêt ne porte aucun intérêt et vient à échéance le 31 décembre 2022. Si un remboursement de 30 000 \$ est fait à l'échéance ou avant cette date, un montant de 10 000 \$ sera pardonné. La direction estime pouvoir rencontrer les conditions du pardon et par conséquent a inscrit 10 000 \$ dans les Revenus sous la catégorie 'Subvention - Gouvernement Fédéral' (note 3).	30 000 \$	- \$

10. SOLDES INTERFONDS

Au courant de l'exercice financier, des paiements de transferts de 19 772 \$ (2020: reçu 5 262 \$) par le Fonds d'Opération au Fonds Mentorat Scolaire / Programme Spécial. Le Fonds d'Opération a reçu 99\$ (2020: payé 865 \$) du Fonds St-Jules.

Les soldes interfonds ne portent pas intérêt. Au 31 mars 2021, le Fonds d'Opération avait des montants à payer aux fonds affectés suivants:

	2021	2020
Fonds St-Jules	3 106 \$	3 007 \$
Fonds Mentorat Scolaire / Programme Spécial	112 641	132 413
	115 747 \$	135 420 \$

11. PROPRIÉTÉ DE GESTION DU CAPITAL

L'objectif de l'Organisme quant à la gestion de son capital consiste à protéger ses actifs et assurer la continuité de ses opérations de sorte qu'elle puisse poursuivre ses programmes existants et créer de nouveaux programmes pour les membres de la communauté. L'Organisme définit son capital selon ses actifs nets non affectés.

L'Organisme pourrait subir un impact sur son capital de base en empruntant et en refinançant son fonds de roulement existant. Le surplus annuel non affecté s'accumule et fait partie de son capital de base. L'Organisme investit les fonds non requis à court terme dans des placements garantis. Pour assurer de la liquidité, seule une partie du capital de base est investi. Le capital de base est réduit lorsque les charges annuelles non affectées excèdent les produits.

L'Organisme et son conseil d'administration surveillent rigoureusement le capital de base en préparant des prévisions financières annuelles et par l'analyse mensuelle de l'information financière.

12. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2021	2020
Comptes à recevoir	(32 463) \$	18 699 \$
Dépôts et frais payés d'avance	(1 367)	83
Comptes à payer et frais courus	6 067	(8 779)
Revenus reportés	6 250	(8 500)
Dépôts remboursables pour des collectes de fonds	(3 000)	3 000
	(24 513) \$	4 503 \$

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'Organisme est exposé au 31 mars 2021 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs et sa dette à long terme.

14. FOURNITURES DE BUREAU ET FRAIS GÉNÉRAUX

En vertu d'un bail signé en juin 2020 et se terminant en juin 2023, l'Organisme loue ses locaux pour un montant annuel de \$1. Selon les termes du bail, sont inclus les services accessoires tels que télécommunications, services publics et autres fournitures de bureau.

	2021	2020
Annexe A - Autres		
Dons	156 679 \$	141 561 \$
Levées de fonds	86 484	261 558
Intérêt gagné	542	2 269
	243 705 \$	405 388 \$

Annexe B - Fonds Mentorat Scolaire / Programme Spécial - Excédent (insuffisance) des produits sur les charges

Revenus

Subvention - Centraide	26 080 \$	52 160 \$
Subvention - Autre	-	4 436
	26 080	56 596

Dépenses

Salaires attribués au programme	45 252	50 715
Dépenses directes liées au programme	600	619
	45 852	51 334
	(19 772) \$	5 262 \$

Annexe C - Fonds St-Jules - Excédent (insuffisance) des produits sur les charges

Revenus

Dons et intérêts	300 \$	290 \$
------------------	--------	--------

Dépenses

Frais de camp	-	(1 155)
	300 \$	(865) \$